



2^{èmes} Assises nationales de l'éducation à l'environnement vers un développement durable

4^{ème} trimestre 2009

***Parce qu'il n'y aura pas de développement durable
sans éducation à l'environnement vers un développement durable***

Documents de la 1^{ère} réunion du comité d'orientation

- Histoire de l'EEDD
- Enjeux et contexte
- Organisation
- Présentation diapositives (ppt)

Contact :

CFEEDD
36 rue Amelot – 75011 PARIS
Gaëlle Barré - Tél : 01 44 08 02 55
Roland Gérard – Tél : 04 67 06 18 66
contact@cfeedd.org

Histoire et grandes étapes de l'EEDD

Quelques textes qu'ils soient internationaux ou nationaux jalonnent l'histoire de l'éducation à l'environnement et de l'éducation au développement durable. Quelques dates et quelques extraits...

1972 - Conférence sur l'environnement de Stockholm (Nations Unies)

« **L'homme a un droit fondamental** à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans **un environnement dont la qualité** lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. **Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures.** A cet égard, les politiques qui encouragent ou qui perpétuent l'apartheid, la ségrégation raciale, la discrimination, les formes, coloniales et autres, d'oppression et de domination étrangères sont condamnées et doivent être éliminées. »

« Les ressources naturelles du globe, y compris **l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune**, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, **doivent être préservés** dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin. »

« **Il est essentiel de dispenser un enseignement sur les questions d'environnement aux jeunes générations aussi bien qu'aux adultes**, en tenant dûment compte des moins favorisés, afin de développer les bases nécessaires pour éclairer l'opinion publique et donner aux individus, aux entreprises et aux collectivités le sens de leurs irresponsabilités en ce qui concerne la protection et l'amélioration de l'environnement dans toute sa dimension humaine. **Il est essentiel aussi que les moyens d'information de masse évitent de contribuer à la dégradation de l'environnement et, au contraire, diffusent des informations de caractère éducatif** sur la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement afin de permettre à l'homme de se développer à tous égards. »

1977 - Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement à Tbilissi (UNESCO et PNUE)

« Il est évident que la création d'une **attitude réfléchie et attentive à l'égard de l'environnement**, ainsi que la diffusion des connaissances et des compétences nécessaires à sa préservation et à son amélioration, doivent devenir partie intégrante du système général d'enseignement et de formation. »

« **Comprendre et résoudre l'éternel problème de la relation entre la nature et l'homme** est devenu une question d'actualité pour toutes les nations. Ce problème ne saurait être réglé dans les limites d'un pays ou d'une région ; **c'est une affaire d'importance mondiale.** Aussi l'objectif que les participants à la Conférence de Tbilissi se proposent d'atteindre est-il non seulement d'une grande importance, mais **aussi des plus nobles.** »

« Une **participation** active de toute la population aux efforts visant à faire face aux problèmes d'environnement. »

« Le concept d'environnement a évolué : d'abord limité à ses seuls aspects physiques et biologiques, il englobe désormais également l'environnement **social, économique** et technologique créée par l'homme. »

« **Ces objectifs exigent d'importants changements portant sur divers aspects du processus éducatif**, qui en retirera d'ailleurs une pertinence et une efficacité sociale accrue, **une meilleure articulation avec la vie, une plus grande ouverture aux problèmes concrets des collectivités.** Une telle Éducation implique une **approche interdisciplinaire et une orientation vers la recherche de solution des problèmes.** Elle demande aussi qu'une large place soit faite à la **participation**, c'est-à-dire à l'**initiative** individuelle et collective, et que l'éducation ait un caractère permanent. »

« Les menaces que l'homme a suscitées pour lui-même et pour la terre qui le porte, peuvent être dissipées par l'exercice de sa raison et par l'engagement de sa volonté. De la gravité même des périls, les participants ont tiré une conclusion optimiste : "que l'éducation peut aider l'homme à triompher de lui-même et le préparer à l'exercice de ses responsabilités". »

« Elle constitue peut-être une occasion privilégiée pour restituer à l'éducation une **fonction éthique** qu'elle a parfois perdue »

« L'éducation relative à l'environnement doit adopter une perspective holistique tenant compte des **aspects écologiques, sociaux, culturels** et autres de chaque question. Elle est donc **interdisciplinaire par essence**. »

« Cela signifie que l'éducation relative à l'environnement permet non seulement d'apprendre à connaître celui-ci, mais aussi d'en tirer des leçons, ce qui, dans bien des cas, appellerait **une révision de certaines méthodes pédagogiques** bien établies, surtout dans l'enseignement scolaire. Si l'on adopte une telle approche orientée vers la solution des problèmes et **vers l'action**, l'éducation relative à l'environnement prendra le caractère d'une formation permanente et tournée vers l'avenir. De par son caractère interdisciplinaire, et du fait **qu'elle rapproche l'enseignement de l'environnement et de la vie**, elle pourra jouer un rôle important dans la réforme des systèmes d'enseignement. »

1992 - Le sommet de la terre à Rio, Nations Unies

« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la **participation** de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. »

« L'éducation revêt une importance critique pour ce qui est de promouvoir un développement durable et **d'améliorer la capacité des individus de s'attaquer aux problèmes d'environnement** et de développement. »

« Elle est essentielle aussi pour susciter **une conscience des questions écologiques et éthiques**, ainsi que des **valeurs** et des **attitudes**, des **compétences** et un **comportement** compatibles avec le développement durable, et pour assurer une **participation effective du public aux prises de décisions**. »

« **Les gouvernements devraient chercher à élaborer ou mettre à jour des stratégies visant à intégrer l'environnement et le développement à tous les aspects de l'enseignement à tous les niveaux, et ce, dans les trois années à venir. Ils devraient le faire en coopération avec tous les secteurs de la société.** »

« Encourager la participation du public aux **débats** sur les politiques et les évaluations relatives à l'environnement »

1998 - Convention internationale d'Aarhus (39 pays)

« Désireuses de **promouvoir l'éducation écologique** afin de faire mieux comprendre ce que sont l'environnement et le développement durable et d'encourager le grand public à être attentif aux décisions qui ont des incidences sur l'environnement et le développement durable et à **participer à ces décisions**. »

« Convaincues que l'application de la présente Convention contribuera à **renforcer la démocratie** dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). »

2002 - Sommet de la terre à Johannesburg (Nations unies)

L'idée d'une décennie de l'éducation en vue du développement durable s'est faite jour

2003 - Rapport Bonhoure-Hagnerelle (Education nationale)

« L'éducation à l'environnement repose encore aujourd'hui sur la circulaire n°77-100 du 29 août 1977 qui définit l'environnement comme « *l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines.* »

« **Incitation à la démarche de projet** reposant sur « [...] **une exploration dans le milieu environnant de l'élève ou de l'établissement [...] complétée efficacement par la découverte d'un milieu différent** ». Cette démarche s'appuie **sur l'investigation personnelle, le « tâtonnement » expérimental** et se concrétise par des productions permettant de travailler les **moyens d'expression**. »

« En effet, la dimension éducative implique le développement de qualités associées à la culture de l'environnement : lucidité et **exercice de l'esprit critique**, sens de la **responsabilité** individuelle et collective, conscience d'une **solidarité** aux différentes échelles (de l'environnement local à la planète). Cette éducation ne peut se construire à l'aide des seuls modes d'enseignement mis en oeuvre majoritairement dans le cadre des cours ou travaux pratiques ; **elle requiert, par exemple, un engagement personnel de chaque élève dans le cadre de projets, une confrontation des idées lors de débats.** »

« **L'ensemble s'avère insuffisant :**

- à cause d'un **manque de cohérence** entre les différents niveaux d'une discipline, entre les différentes disciplines à chaque niveau ;
- à cause de **l'insuffisante mise en oeuvre d'actions interdisciplinaires** ;
- à cause du **faible nombre de projets, débats, impliquant personnellement les élèves.** »

« Que ce soit à travers les observations de terrain, les entretiens, la lecture des bilans de colloques ou d'universités d'été, il ressort d'une façon constante que **la démarche de projet constitue un outil adapté à l'acquisition d'une véritable culture de l'environnement**, susceptible de déboucher sur l'adoption de comportements lucides, solidaires, responsables aux niveaux individuel et collectif. »

« Éviter le militantisme, le prosélytisme, la moralisation reste souvent un souci des enseignants. Même si la démarche de projet n'exclut pas tout risque d'un guidage orienté, elle favorise l'exercice de l'esprit critique et permet à chacun, seul ou en équipe, de construire ses réponses. **Un débat permanent s'instaure au sein de l'équipe, avec les enseignants qui l'encadrent ou les partenaires qui interviennent**, jusqu'aux groupes plus larges que constituent la classe ou l'établissement. »

« Pour porter ses fruits, tout projet doit être encadré avec une grande maîtrise, que ce soit par les **enseignants responsables des classes ou les intervenants qui y sont associés dans le cadre du partenariat.** »

« Voici un exemple très significatif des dispositifs que l'on pourrait développer, axé sur un champ d'études local, fédéré autour d'un vrai projet pédagogique global, et qui associe **un partenariat riche allant jusqu'à une participation très active des parents, des élus locaux et des associations de toute nature.** »

« Parallèlement et en complément des enseignements inscrits dans les programmes, **le recours à la « démarche de projet » apparaît indispensable pour développer la dimension éducative de la formation des élèves dans le domaine de l'environnement.** »

« Une **charte nationale du partenariat** rassemblant, autour des grands objectifs éducatifs, les principaux partenaires à l'échelon national. »

2004 - Circulaire de généralisation de l'EEDD (Education nationale)

« Au collège et au lycée, l'ensemble des disciplines doit concourir à l'éducation à l'environnement pour un développement durable. »

« Compte tenu de sa spécificité, l'environnement pour un développement durable doit reposer sur des **démarches pédagogiques diversifiées privilégiant des situations concrètes qui développeront chez les élèves la sensibilité, l'initiative, la créativité, le sens des responsabilités et de l'action. Les sorties scolaires sous toutes leurs formes (y compris les classes de mer, de neige, les classes vertes...) constituent dans cette optique un cadre particulièrement favorable. En fonction des ressources locales, les enseignants mettront en place des partenariats propres à enrichir les démarches pédagogiques.** »

« Depuis 1993, date du deuxième protocole d'accord entre les ministères en charge de l'éducation et de l'environnement, la collaboration interministérielle se décline localement, avec des services déconcentrés des **ministères concernés, des collectivités territoriales et locales, des institutions internationales, de grands organismes et les réseaux du secteur associatif.** »

2005 - Charte de l'environnement (France)

Art. 1^{er}. – « Chacun a le **droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.** »

Art. 2. – « Toute personne a le **devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.** »

Art. 8. – « **L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.** »

2005 - Stratégie de Vilnius les Nations Unies (Commission économique pour l'Europe)

« Une véritable éducation en vue du développement durable suppose néanmoins la satisfaction d'un certain nombre d'exigences: **améliorer les systèmes éducatifs pour tenir compte du caractère interdisciplinaire de ce type d'éducation, renforcer la participation de la société civile et mobiliser des ressources institutionnelles et matérielles adéquates.** »

« Le but de la Stratégie est d'encourager les États membres de la CEE à développer l'éducation en vue du développement durable et à l'intégrer dans toutes les disciplines pertinentes de l'enseignement scolaire ainsi que dans l'enseignement extrascolaire ou parallèle. Elle dotera les individus de connaissances et de compétences en matière de développement durable, ce qui les rendra mieux à même **d'oeuvrer en faveur d'une vie saine et féconde en harmonie avec la nature³ et respectueuse des valeurs sociales, de l'égalité entre les sexes et de la diversité culturelle**, et plus confiants dans leur capacité d'y parvenir. »

« L'éducation en vue du développement durable formelle devrait **s'inspirer de l'expérience de la vie réelle et du travail en dehors de la salle de classe.** Les éducateurs¹³ concernés jouent un rôle important en favorisant ce processus et en **encourageant le dialogue entre les élèves et les étudiants, d'une part, et les autorités et la société civile, d'autre part¹⁴.** De cette manière, **l'éducation en vue du développement durable permet à l'enseignement de sortir de son isolement** par rapport à la société. »

« L'éducation en vue du développement durable met en oeuvre des initiatives visant à instaurer un esprit de respect mutuel dans la communication et la prise des décisions, en privilégiant **l'apprentissage participatif au lieu de se contenter de transmettre une information.** »

« L'éducation en vue du développement durable **exige une coopération et des partenariats entre toutes les parties prenantes**. Les principaux acteurs sont les pouvoirs publics et les autorités locales, les enseignants et les scientifiques, le secteur de la santé, le secteur privé, l'industrie, les secteurs des transports et de l'agriculture, les syndicats, les médias, les organisations non gouvernementales, diverses communautés, les peuples autochtones et les organisations internationales. »

« **L'éducation en vue du développement durable demande qu'on cesse de s'attacher uniquement à transmettre des connaissances** pour s'attaquer aux problèmes et recenser les solutions possibles. Par conséquent, l'éducation, tout en restant axée, comme par le passé, sur les différentes matières, doit s'ouvrir à **l'examen pluridisciplinaire de situations de la vie réelle**. Cela pourrait avoir une incidence sur la structure des programmes d'apprentissage et les méthodes pédagogiques, et **exiger des éducateurs qu'ils ne se cantonnent plus à un rôle d'émetteurs et des apprenants qu'ils ne soient plus uniquement des récepteurs. Au contraire, les deux devraient constituer une équipe.** »

2005 - Décennie 2005-2014 pour l'éducation en vue du développement durable (Nations Unies et UNESCO)

« L'UNESCO est l'agence chef de file et son objectif « est d'intégrer les principes, les valeurs et les pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage. »

« Cet effort éducatif encouragera les changements de comportement afin de créer un avenir plus viable du point de vue de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et futures. »

2006 - Stratégie en faveur du développement durable (Union Européenne)

« **Le principal défi est de modifier progressivement nos modes de consommation et de production actuels, qui ne sont pas durables, ainsi que la manière cloisonnée d'élaborer les politiques.** »

« **Renforcer la participation des citoyens à la prise de décision.** Mieux informer et mieux sensibiliser l'opinion au développement durable. Informer les citoyens de leur influence sur l'environnement et des différentes manières dont ils peuvent opérer des choix plus durables. »

14. « **L'éducation est indispensable pour promouvoir un changement de comportement et doter l'ensemble des citoyens des compétences essentielles qui sont nécessaires pour parvenir au développement durable.** Le renversement des tendances non durables dépendra en grande partie de la qualité de l'éducation en matière de développement durable qui sera dispensée à tous les niveaux, y compris sur des questions telles que l'utilisation durable des sources d'énergie et des systèmes de transport, les modes de consommation et de production durables, la santé, la compétence des médias et une citoyenneté mondiale responsable. »

15. « **L'éducation peut contribuer à un renforcement de la cohésion sociale et du bien-être** par le biais de l'investissement dans le capital social ainsi qu'en garantissant l'égalité des chances et **la participation des citoyens**, notamment des groupes défavorisés, en vue de permettre une plus grande prise de conscience et une meilleure compréhension de la complexité et des nombreuses interdépendances existant dans le monde d'aujourd'hui. »

17. « Dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014), les États membres pourraient approfondir leurs plans d'action nationaux, en recourant notamment au programme de travail "Éducation et formation 2010", dont les objectifs sont essentiellement la qualité et l'adéquation, l'accès de tous à l'éducation et **l'ouverture des systèmes d'éducation et des établissements d'enseignement sur la société et le monde extérieur**. Les États membres pourraient promouvoir l'éducation en vue du développement durable et une **formation ciblée pour des professions dans des secteurs clés tels que la construction, l'énergie, les**

transports. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la formation des enseignants. »

« Les mesures clefs suivantes pourraient être prises à cette fin: encourager le **renforcement des compétences du personnel éducatif**, notamment par des mesures visant à **sensibiliser davantage les responsables** aux questions intéressant le développement durable; définir des critères qui permettent de valider les compétences professionnelles en matière d'éducation en vue du développement durable; introduire et développer des systèmes de gestion du développement durable dans les établissements scolaires et les structures d'enseignement extrascolaire; inclure les questions se rapportant au développement durable dans les programmes de formation et de recyclage pour les éducateurs à tous les niveaux d'études; et encourager les éducateurs, notamment dans l'enseignement scolaire ou non scolaire, à partager leurs données d'expérience. »

56. « Il faut **mettre au point à tous les niveaux des matériels pour l'éducation en vue du développement durable**, tant pour les programmes d'enseignement général que pour l'enseignement spécialisé et l'autoformation et les adapter à la situation et aux besoins locaux. »

57. « Les mesures clefs qui pourraient être prises pour ce faire sont les suivantes: encourager la mise au point et la production de matériels pour les éducateurs, les apprenants et les chercheurs à tous les niveaux d'instruction et de formation »

« **Il faut mener des activités de recherche-développement** dans les différents domaines de l'éducation en vue du développement durable: **méthodes efficaces d'apprentissage, outils d'évaluation, formation des attitudes et des valeurs, renforcement des structures scolaires/institutionnelles et application des TIC**. L'éducation en vue du développement durable devrait s'appuyer en permanence sur cette recherche-développement. »

59. « Les résultats des efforts de recherche-développement devraient être partagés avec les divers acteurs aux niveaux local, régional et mondial, et être pris en compte par les différents secteurs du système éducatif. »

2007 - Deuxième circulaire dite de « généralisation » de l'EDD (Education nationale)

« **Les établissements éco-responsables** s'engagent à réduire leurs déchets, leur consommation d'énergie, d'eau, de papier. Ils ont une action volontariste en matière d'alimentation, de santé, de risques, de transport et d'accès à l'établissement... L'encouragement aux bonnes pratiques s'accompagne d'une réflexion sur le bâti et les normes environnementales. »

« Des méthodes spécifiques sont développées comme le travail par **projets** structurés, la démarche qualité, ou encore le **processus participatif**. »

« Ces démarches nécessitent aussi que soient établis et développés des **partenariats étroits** avec les **collectivités territoriales** qui ont souvent dans ce domaine un important rôle d'impulsion, avec les services déconcentrés de l'État relevant d'autres ministères, comme les **directions régionales de l'environnement**, des structures comme **l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie** et tout acteur civil (**entreprise, association, fondation...**) dont l'expertise en la matière peut permettre de mener au mieux le projet de l'établissement. »

« La formation des enseignants doit donc porter d'abord sur les contenus disciplinaires... »

2007/2008 - Grenelle de l'environnement (France)

Enjeux

Après cet aperçu historique de l'EEDD, et avant de rentrer dans les détails de la présentation et de l'organisation de notre projet, il convient de vous présenter les 4 grandes familles d'enjeux que notre collectif met en avant aujourd'hui et sur lesquels il a construit son projet de deuxièmes assises nationales

1) Depuis toujours, l'éducation à l'environnement se met en œuvre sur le terrain grâce à des individus motivés. **C'est bien l'initiative individuelle, puis collective qui permet à l'EEDD d'exister concrètement.**

Là, un citoyen passionné qui fait partager sa connaissance des oiseaux à un groupe d'adultes tous les dimanches, ici, un instituteur qui crée un potager dans son établissement, ailleurs, une collectivité qui favorise le bio dans les cantines... petites initiatives qui, mises bout à bout créent de grands mouvements. Les premières assises nationales de l'EE en 2000 à Lille étaient un de ceux-là, le formidable succès du programme éco-école en est un autre.

Depuis plus de quarante ans ce sont donc les initiatives de terrain, de ceux qui font, qui nous permettent aujourd'hui de dire que l'éducation à l'environnement a une existence tangible dans notre pays.

Depuis 1960, de ce point de vue, rien n'a changé. C'est toujours ces initiatives qu'il faut savoir entendre, faciliter, encourager. C'est toujours ces myriades d'expériences qu'il faut valoriser et accompagner. **La prise en compte de l'existant est la base d'une bonne politique de développement de l'EEDD.**

2) **Face à l'urgence environnementale, les réponses politiques traditionnelles sont vaines, sans un volet éducatif** qui met au premier plan l'émancipation, la responsabilité et la participation du citoyen. Les éducateurs à l'environnement l'ont compris et ont intégré ces principes dans les multiples champs thématiques qu'ils embrassent aujourd'hui.

Faisant suite aux sorties nature, **l'éducation à l'environnement s'est ainsi enrichie quant à son contenu** : déchets, eau, mobilité, consommation, changement climatique, énergie, transport climat, biodiversité... deviennent ses thèmes majeurs. L'éducation à l'environnement vers un développement durable devient une éducation au territoire avec des collectivités territoriales s'impliquant fortement. On parle de plus en plus d'éducation au développement durable ; les problématiques culturelles, sociales et économiques sont incluses de façon plus marquée que par le passé dans le propos éducatif. C'est un projet culturel qui est en marche. Il avance par les canaux de l'éducation certainement mais aussi de la formation, de la sensibilisation et de l'information. **Il touche tout le monde et ne saurait se cantonner au seul domaine scolaire.**

3) Le développement de l'éducation à l'environnement nécessite que les acteurs se parlent. Société civile (associations et syndicats), collectivités territoriales, entreprises et Etat. Ces quatre sphères sont les parties-prenantes de la mise en œuvre de l'EEDD pour tous à tous les âges de la vie, dans les territoires. **C'est dans la synergie forte et à travers une stratégie commune, établie et adoptée par ces 4 sphères d'acteurs, que l'EEDD trouvera les conditions de sa généralisation.**

4) Pour présenter le dernier enjeu, je commencerai par évoquer deux discours récents de notre Président de la république. Le premier a été prononcé devant les recteurs le 2 juin dernier, et dans lequel, à aucun moment il ne mentionne l'environnement, l'écologie, la biodiversité ou le développement durable. Le second est prononcé à Orléans, pour un premier bilan du Grenelle de l'environnement, devant les acteurs engagés dans ce processus. Là, il ne prononcera pas le terme « éducation ».

Alors, pourquoi en est-on encore là aujourd'hui, malgré nos multiples commissions, avec d'un côté l'environnement comme une priorité nationale et de l'autre l'oubli du volet éducatif ? Il faut voir là bien

plus qu'un problème de sémantique...nous sommes bien au cœur de ce que nous avons appelé **le paradoxe 21**.

Au moment précis où la population exprime sa préoccupation légitime, **alors que les indicateurs environnementaux et sociaux sont au rouge**, alors que les déclarations des responsables politiques ne se comptent plus, alors que de nombreux textes, élevant l'éducation à l'environnement au rang des mesures à prendre ont fait leur apparition (stratégie française de développement durable, charte de l'environnement, Grenelle), **ce qui est effectivement réalisé n'est pas à la mesure des enjeux** et sans aucun rapport avec ce qui est annoncé.

Plus que des mots, il faut maintenant des actes, trop d'acteurs sont mis à mal, trop de projets sont abandonnés, trop de bonnes volontés s'épuisent sur le manque de soutien, une cohérence entre ce qui est dit et ce qui est fait doit être trouvée.

Et pour finir par là où nous avons commencé, qu'en sera-t-il, à terme, de la motivation de ceux qui font l'EEDD dans les territoires, à force de subir des espérances déçues ?



2^{èmes} Assises nationales
de l'Éducation à l'environnement
vers un développement durable

4^{ème} trimestre 2009

***Parce qu'il n'y aura pas de développement durable
sans éducation à l'environnement vers un développement durable***

Présentation du projet 2008-2009

Contact :

CFEEDD
36 rue Amelot – 75011 PARIS
Gaëlle Barré - Tél : 01 44 08 02 55
Roland Gérard – Tél : 04 67 06 18 66
contact@cfeedd.org

Le projet

Le principe directeur des assises nationales est de permettre à chacun en France de s'exprimer sur la question de l'EEDD pour élaborer collectivement des axes de travail et la méthode qui nous garantira une mise en œuvre effective et cohérente à tous les échelons de territoire.

Ces deuxièmes assises nationales reposent sur l'existant qu'elle valorise. Elles sont résolument tournées vers l'action concrète. Elles garantissent la participation active et collaborative des acteurs de terrain à l'effort général de développement de l'EEDD.

Le public

L'éducation à l'environnement est avant tout un projet partenarial entre quatre sphères d'acteurs :

- L'État,
- Les collectivités,
- La société civile : associations, syndicats,
- Les entreprises,

Les objectifs

1 : Montrer l'importance de l'initiative comme moteur du changement

Ces assises nationales s'efforceront de mettre en avant les initiatives prises, à tous les échelons de territoires pour le développement de l'EEDD.

2 : Renforcer la culture de la gouvernance et la pratique du partenariat

- Mobiliser tous les acteurs sur le chantier commun de l'EEDD et les aider à se structurer.
- Renforcer le dialogue entre les parties prenantes.

3 : Engager collectivement une mise en œuvre ambitieuse de l'EEDD

- Faire l'état des lieux de l'EEDD en France.
- Passer d'une stratégie de proposition à une stratégie d'action pour le développement de l'EEDD en France.
- Produire des documents de référence utile à tous les acteurs.
- Offrir une visibilité à l'EEDD au niveau national et international.

Le format et les principes d'organisation

Les deuxièmes assises nationales se dérouleront sur **3 jours** entre le 15 octobre et 15 décembre 2009. Elles réuniront de 500 à 1000 participants.

Co-pilotée et co-organisées par le CFEEDD et les acteurs organisés du territoire d'accueil, elles porteront une attention constante à la méthode : diversité, qualité relationnelle, méthode d'animation, convivialité. La région d'accueil sera désignée selon une grille de critères et un cahier des charges, en juillet 2008.

Le **comité d'orientation national** est en construction. Il est constitué des ministères concernés, d'un représentant de la région d'accueil, de membres du comité de pilotage CFEEDD, d'un représentant des acteurs de la société civile de la région d'accueil, d'un représentant d'entreprise, de l'ADEME, de l'Agence de l'eau dont dépend la région d'accueil, d'un représentant des collectivités... Le comité d'orientation se réunira 4 ou 5 fois. Ses missions :

- Garantir la cohérence de l'organisation et du contenu des assises avec les attentes des 4 sphères d'acteurs,
- Assurer la mobilisation des réseaux et une participation importante et diversifiée.

Le **groupe de pilotage des assises** est constitué de membres de comité de pilotage CFEEDD et de membres de la plénière du CFEEDD ainsi que des représentants de la société civile de la région d'accueil devra également être composé.

Les **assises territoriales** contribueront à la réflexion collective autour notamment des 3 axes suivants :

- Analyser **les freins et les leviers** au développement de l'EEDD sur son territoire
- Définir **10 propositions** pour développer l'EEDD en référence à la plaquette du CFEEDD
- Exprimer **les attentes des territoires** vis-à-vis de l'Etat, des collectivités et des entreprises, pour faciliter la mise en œuvre de l'EEDD, et préciser le rôle du CFEEDD.

Calendrier

2007

- Décision collective d'engagement dans la démarche des assises lors de la plénière du CFEEDD du 14 juin en présence des représentants des régions
- Construction du projet global dans ses grandes lignes
- Envoi d'un appel aux acteurs régionaux pour l'organisation d'assises territoriales et d'un appel à candidature pour porter l'organisation des assises nationales en 2009. Réponse attendue pour le 24 mai 2008.
- Sensibilisation des partenaires : CNDD, comité national de la décennie EDD, ministères. Les organisateurs veilleront à ce que les quatre sphères soient présentes.

2008

Premier trimestre

Recherche de partenaires financiers

Mobilisation des réseaux pour l'organisation des assises territoriales et nationales

Deuxième trimestre

Choix du site et de l'équipe locale d'organisation des assises le 20 juillet

Coordination des acteurs qui organisent des assises territoriales

Troisième / Quatrième trimestre

Démarrage de l'évaluation du Plan National d'action

Suivi et participation aux assises territoriales

2009

Premier trimestre

Recherche de partenaires financiers

Synthèse des travaux des assises territoriales

Élaboration du pré-programme des assises nationales, liste des intervenants

Dernières assises territoriales

Deuxième et troisième trimestre

Poursuite de l'organisation et de la mobilisation des acteurs et des intervenants

Fin de l'état des lieux, rédaction et synthèse

Quatrième trimestre

Assises Nationales

Le programme

Le programme sera co-construit au sein du comité d'orientation et mis en œuvre par le comité de pilotage. Nous souhaitons que ces journées soient résolument tournées vers l'action.

1ère journée : « Entrer par la Pratique »

2ème journée « Un peu de hauteur » et « Travaux »

3ème journée « Bilan et perspectives » ; Co-construction d'un document commun

Le Budget Prévisionnel (en construction – juin 2008)

CHARGES	2008	2009	TOTAL	PRODUITS	2008	2009	TOTAL
Achats fonctionnement général	6 000	179 100	185 100	Cessions et services		31 100	31 100
• Fournitures administratives	800	800	1 600				
• Graphiste		5 000	5 000	Frais d'inscription		31 100	31 100
• photocopies, reprographie			0				
plaquettes 10 000 expl.+ AFFICHES		10 000	10 000	Groupe Interministériel EE	35 000	125 000	160 000
dossier du participant		5 000	5 000	Ministère EEDDAT	15 000	40 000	55 000
actes des assises		10 000	10 000	Ministère de l'Education Nationale			
• Achats matériel informatique		1 500	1 500	Direction de l'éducation	5 000	25 000	30 000
• Restauration (5 reps et 2 petits dej soit 60 euros par personne)	2 000	60 000	62 000	Direction de la Recherche	5 000	15 000	20 000
• Pause café		10 000		Ministère de l'agriculture	5 000	15 000	20 000
• Hébergement (ORGANISATEURS)		10 000	10 000	Ministère de la jeunesse	5 000	30 000	35 000
• Déplacements (pour "staff cfeedd")	2 000	1 500	3 500	Autres ministères	5 000	50 000	55 000
repas		900		Agence de l'eau		20 000	20 000
déplacement		900		ADEME		20 000	20 000
• Invitation "Internationaux"		30 000	30 000	Ministère des affaires étrangères		5 000	5 000
• Frais postaux (envoi programme)		8 000	8 000	Ministère de la Culture	5 000	5 000	10 000
• Frais téléphone (réunion tel et carte téléphone)	1 000	5 000	6 000	Collectivités locales	0	50 000	50 000
• Assurance		200	200	Conseil Régional		20 000	20 000
• Location de salles (réunions)	200	20 300	20 500	Conseil général		15 000	15 000
Missions	29 000	118 000	147 000	Collectivités locales		15 000	15 000
• Animation politique	20 000	40 000	60 000	Partenaires privés	15 000	90 000	105 000
• secrétariat coordination (1,5 ETP)	2 000	60 000	62 000				
• accompagnement salarié	5 000	10 000					
• Comptabilité		5 000	5 000				
• Gazette, Animation site et listes discussion	2 000	3 000	5 000				
Autres missions	20 000	49 000	69 000				
Bilan PNA		35 000	35 000				
Gazette / Blog Assises		7 000	7 000				
Rédaction, Actes		7 000	7 000				
Intervenants		20 000					
préparation assises	20 000		20 000				
TOTAL CHARGES	55 000	346 100	401 100		55 000	346 100	401 100



2èmes Assises nationales de l'Éducation à l'environnement vers un développement durable

C F E E D D

Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable

1ère réunion du Comité d'orientation

20 juin 2008

Accueilli par le Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative



Comité d'orientation des 2èmes Assises nationales de l'EEDD
20 juin 2008

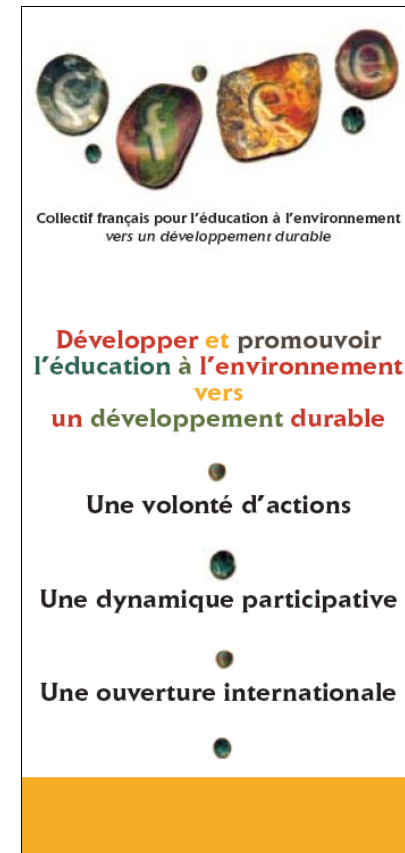
Ordre du jour

- Accueil et présentation du CFEEEDD
- **Tour de table**
- Histoire et grandes étapes de l'EEDD, **échanges**
- Contexte actuel et enjeux, **échanges**
- Objectifs et mise en œuvre, **échanges**
- **Conclusion**



*Comité d'orientation des 2èmes Assises nationales de l'EEDD
20 juin 2008*

- Accueil
- Présentation du CFEEDD
- Tour de table





Comité d'orientation des 2èmes Assises nationales de l'EEDD
20 juin 2008

Histoire et grandes étapes de l'EEDD

- Présentation





*Comité d'orientation des 2èmes Assises nationales de l'EEDD
20 juin 2008*

Histoire et grandes étapes de l'EEDD

- Plus de 30 ans d'Histoire
- Convergences
- Mots clefs : participation, projet, initiative, éthique, valeurs, action, esprit critique, expérience...
- **Échanges**



C F E E D D
Institut Français pour l'Accès à l'Information et au Développement Durable

Comité d'orientation des 2èmes Assises nationales de l'EEDD
20 juin 2008

Contexte actuel et Enjeux

- L'importance de l'initiative



C F E E D D
Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

*Comité d'orientation des 2èmes Assises nationales de l'EEDD
20 juin 2008*

Contexte actuel et Enjeux

- L'importance de l'initiative
- L'éducation face à l'urgence environnementale : des pratiques en constante évolution



C F E E D D
Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

*Comité d'orientation des 2èmes Assises nationales de l'EEDD
20 juin 2008*

Contexte actuel et Enjeux

- L'importance de l'initiative
- L'éducation face à l'urgence environnementale : des pratiques en constante évolution
- Le dialogue et la bonne gouvernance : leviers pour l'EEDD



C F E E D D
Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

*Comité d'orientation des 2èmes Assises nationales de l'EEDD
20 juin 2008*

Contexte actuel et Enjeux

- L'importance de l'initiative
- L'éducation face à l'urgence environnementale : des pratiques en constante évolution
- Le dialogue et la bonne gouvernance : leviers pour l'EEDD
- Le paradoxe 21
- Échanges



Comité d'orientation des 2èmes Assises nationales de l'EEDD
20 juin 2008

Objectifs des Assises 2009 et mise en œuvre

- Projet
- Participants
- Objectifs
- Format et organisation
- Calendrier
- Programme
- Budget
- Échanges



Comité d'orientation des 2èmes Assises nationales de l'EEDD 20 juin 2008

Conclusion

- Votre avis nous intéresse...

